### ART. PREMIER N° 8

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2011

## LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ PROFESSIONNELLE DES FEMMES - (n° 3795)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 8

présenté par M. Sirugue

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« association ou administration »,

les mots:

 $\mathbin{\mbox{\tt\tiny des}}$  toute association ou tout établissement public intervenant dans le secteur des services à la personne ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.